



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2008**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 4 juillet 2008

**Création d'un Comité Technique Paritaire commun Ville de Niort/  
CCAS**

**Présidente :**

**Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

***Conseillers :***

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

**Secrétaire de séance :** M. Christophe POIRIER -

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008**

DELIBERATION D20080247

**DIRECTION DES FINANCES**

**Création d'un Comité Technique Paritaire commun Ville de  
Niort/CCAS**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Conformément à l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un Comité Technique Paritaire est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités ou établissements employant moins de cinquante agents.

Il peut, par ailleurs, être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité, de créer un Comité Technique Paritaire unique, compétent à l'égard des agents de la collectivité et de son ou ses établissements, à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que le scrutin pour l'élection des représentants du personnel est fixé au 6 novembre 2008 pour le premier tour et au 11 décembre pour le deuxième tour ;

Considérant que les effectifs des personnels de la Ville de Niort et du CCAS relevant du CTP sont respectivement de 887 agents et de 177 agents ;

Considérant que, pour des raisons d'organisation et d'harmonisation des pratiques, il est opportun d'envisager la création d'un CTP commun à la Ville de Niort et au CCAS ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un Comité Technique Paritaire commun pour la Ville de Niort et le CCAS.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Jean-Louis SIMON**